

Recherches sociographiques



Georges MATHEWS, *Le choc démographique. Le déclin du Québec est-il inévitable?*

André Lux

Volume 26, numéro 1-2, 1985

Situation de la recherche sur le « Canada français », 1962-1984 I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056145ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056145ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lux, A. (1985). Compte rendu de [Georges MATHEWS, *Le choc démographique. Le déclin du Québec est-il inévitable?*]. *Recherches sociographiques*, 26(1-2), 265–269. <https://doi.org/10.7202/056145ar>

COMPTES RENDUS

Georges MATHEWS, *Le choc démographique. Le déclin du Québec est-il inévitable?*, Montréal, Boréal Express, 1984, 207p.

Le déclin du Québec est-il inévitable? Pourquoi cette question, sinon parce que cette société subit un choc démographique qui non seulement la condamne à un vieillissement rapide et prononcé, mais encore risque sérieusement d'entraîner dès le début du prochain siècle une réduction progressive de sa population? Ce diagnostic s'appuie sur une projection de 1981 à 2001 d'une fécondité de 1.53 enfant par femme (au lieu de 1.45 en 1983), d'une espérance-vie de 77.6 ans (contre 74.7 en 1979-1981) et d'une émigration nette de 11 000 par an (au lieu d'une moyenne de 13 400 entre 1976 et 1981). Claire est la thèse du livre : avec une population déclinante, notre avenir est derrière nous; il ne s'agit pas là d'un scénario de science-fiction, n'en déplaise aux néo-malthusiens dont l'idéologie à rebrousse-poil, et en Amérique du Nord surtout, imprègne si profondément beaucoup de chercheurs et de dirigeants politiques qu'elle les empêche de poser le diagnostic qu'imposent pourtant les faits.

Économiste à l'I.N.R.S., Mathews évite l'alarmisme, mais il met franchement les points sur les « i », dans un style clair et imagé qui met l'analyse démographique à la portée des non-spécialistes. Son exposé est centré sur trois points forts : la spécificité de la dénatalité actuelle, particulièrement au Québec; ses implications de déclin économique; ses effets négatifs sur l'entité politique québécoise. Il débouche logiquement sur des propositions de politique démographique.

La dénatalité qui frappe l'Occident depuis les années 1960 tranche sur celle de l'Europe d'avant 1940, notamment par la durée et l'ampleur de la sous-fécondité (n'assurant pas le remplacement complet des générations) et parce qu'elle n'est pas, comme dans les années 1930, liée à la dépression économique, mais démarre au contraire en pleine prospérité. La démographie de la population du Québec est à la fois nord-américaine par sa jeunesse et européenne par sa croissance anémique. Les démographes ont jusqu'ici atténué l'ampleur de la sous-fécondité en privilégiant l'« effet de calendrier » par simple report des naissances, qui ne compromettrait pas, du moins gravement, le remplacement des générations. Mathews pense au contraire que, loin de corriger les excès de nervosité de l'indice annuel de fécondité, qui serait trompeur, la mesure *a posteriori* de la descendance finale des générations vient, du moins depuis vingt-cinq ans, confirmer l'évolution de l'indice annuel, qui « donne l'heure juste en ce qui concerne les tendances profondes du comportement procréateur » (p. 34). Il n'y a pas lieu de discuter ici les technicalités d'une argumentation qui est judicieusement reportée en annexe du chapitre deux, mais qui mérite un examen sérieux, car elle ne contrevient pas aux règles de l'analyse démographique. Certains démographes ont sans doute inconsciemment tendance à surestimer le jeu autonome du choix du calendrier des naissances, sous l'effet d'une idéologie qui les porte à sous-estimer l'ampleur d'une sous-fécondité qui interrogerait leurs certitudes.

Ce parti pris idéologique sous-tend la fameuse thèse de l'économiste américain Richard Easterlin, qui le combine à sa foi, typique des économistes, en des mécanismes automatiques rétablissant les macro-équilibres à travers des fluctuations cycliques. Pour lui, existerait une corrélation négative entre la fécondité d'un groupe de générations et leurs attentes de niveau de vie, calquées sur celui des générations de leurs parents, par le *truchement* des déséquilibres entre offre et demande sur le marché du travail. Ainsi, les jeunes adultes actuels âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans, issus en trop grand nombre du *baby boom*, ont déséquilibré ce marché et doivent donc se contenter d'un niveau de vie relatif inférieur à leurs aspirations, qui les pousse à être peu féconds ; de la sorte prépareraient-ils à leurs propres enfants une position de rareté sur ce même marché, garante d'un relèvement de leur pouvoir d'achat et, dès lors, de leur fécondité. Mathews n'est pas le premier critique d'une thèse qui, selon lui, repose sur une certaine manipulation des statistiques et est déjà contredite par les faits. Easterlin s'appuie sur une interprétation simpliste de certaines enquêtes d'opinion chez des collégiens des deux sexes et sur une lecture purement transversale des statistiques de taux d'activité féminins, pour bâtir un raisonnement anhistorique faisant fi de la révolution des comportements reproducteurs et ignorer alors complètement la spécificité de la dénatalité actuelle.

Le deuxième plat de résistance au menu est le déclin économique qu'engendrerait à long terme un déclin démographique persistant. « L'ensemble des économies attribuables à la dénatalité a déjà été "encaissé" » (p. 68) sous forme d'une baisse de la charge des jeunes, non encore compensée par l'augmentation de celle des personnes âgées. La baisse du taux de croissance de la population active jusqu'à la fin du siècle est perçue par Easterlin et d'autres comme favorable à l'emploi des jeunes, comme si plus de jeunes signifiait plus de chômeurs, sans prise en compte de la demande de travail. Cette « illusion comptable » est déjà démentie par les faits, puisque de 1972 à 1981 le pourcentage des jeunes en emploi passe de 41 % à 47 %, contre seulement de 54 % à 55 % chez les moins jeunes. Trop d'analyses négligent l'impact de la dénatalité sur le *volume* de la demande globale, au profit des changements dans la structure de cette demande et au détriment de la distinction pourtant essentielle entre stocks et flux de biens. L'étude du *déclin des flux* de nouveaux logements, seule exception à la méthode d'analyse critiquée, est pourtant très éclairante et devrait être étendue à tous les secteurs et particulièrement à ceux des biens de consommation durables, pour lesquels « la capacité actuelle de production excèdera de plus en plus les besoins du marché » (p. 133).

C'est que, pense Mathews, si les « trente glorieuses » années d'expansion économique, de 1945 à 1975, ont éloigné le spectre de la stagnation esquissé par Alvin Hansen, des circonstances particulières en sont responsables (rattrapage de consommation, *baby boom*, urbanisation, optimisme des investisseurs), qui n'existent plus en 1985. Le gros problème est de savoir *quoi* produire en masse pour y appliquer d'éventuels progrès de productivité, qui seront cependant sérieusement inhibés par les limites horizontales du *déclin démographique*, et verticales de la satiabilité ou saturation. Mathews ne voit d'expansion possible de la demande que pour des produits et services de luxe, qui ne se prêtent pas à la consommation de masse ni à l'absorption sur grande échelle de technologies nouvelles susceptibles d'amorcer une nouvelle ère d'expansion de longue durée. Son pessimisme ne sera sans doute pas partagé par ceux qui lui reprocheront, un peu facilement, de manquer d'imagination autant qu'Alvin Hansen.

À mon sens, la saturation des besoins ne vaut que pour les pays riches. Dans le cadre d'un nouvel ordre économique international, ceux-ci, bien que démographiquement vieillissants, pourraient connaître de longues années d'expansion dans la production de certains produits reliés à l'essor de la consommation de masse du Tiers-Monde. Mais voilà où surgit le vrai problème : plutôt que de *partir* du vieillissement démographique pour en analyser ensuite les conséquences, ne faudrait-il pas le diagnostiquer comme symptôme d'un vieillissement de civilisation, plus fondamental et plus pernicieux ? Celui-ci pourrait s'analyser notamment en termes de sclérose des institutions, elles-mêmes non renouvelées ni rajeunies par l'influx d'une foi dans un avenir digne

d'être préparé par des investissements culturels, au nom de valeurs transcendantes de progrès, de justice, d'intelligence et d'amour. Si nous ne croyons plus à rien qui nous dépasse, consommons donc le Présent et, pour ce faire, continuons donc de garantir nos privilèges individuels, corporatistes et nationaux, habillés du déguisement des droits acquis, sans nous encombrer des références-fétiches aux valeurs immortelles de l'Occident, peut-être déjà moribondes et que ne ressusciteront pas les incantations d'une certaine Nouvelle Droite. Si tel est le cas, et ce n'est pas là pure hypothèse académique, l'Occident riche manquera la chance historique de se réjuvener par la signature d'un nouveau contrat social avec le Tiers-Monde et n'aura d'autre choix que de sortir vaincu, à plus ou moins long terme, de l'affrontement, à un contre cinq ou six, avec ce dernier.

C'est beaucoup plus de ce côté que réside le défi du vieillissement — concept à compréhension élargie — que dans les adaptations requises par le seul vieillissement démographique, voire par un certain dépeuplement autochtone. À ce dernier propos, en effet, Mathews a raison de dire, au sujet des pensions de vieillesse, que la question fondamentale n'est pas celle de la capacité de prélever un pourcentage accru du revenu des adultes actifs ; car l'Occident vieillit depuis plus d'un siècle (et non seulement depuis 1900, comme il l'affirme) et ses vieux, proportionnellement plus nombreux aujourd'hui, sont mieux traités qu'en 1901 ou 1921, grâce à la croissance économique qui permet des prélèvements plus importants, tout en augmentant les revenus réels des adultes. La vraie question concerne l'impact du vieillissement sur les revenus des placements des caisses de retraite.

La notion de rendement des placements évoque naturellement le système de capitalisation, qui prévaut nécessairement dans les caisses privées de retraite, par opposition au système de répartition, généralement adopté par les pouvoirs publics, sauf au Canada, en Suède et au Japon, dont les États optent pour un système mixte. Mathews, qui est manifestement plus favorable au système de capitalisation mixte, n'y va pas par quatre chemins pour démolir les arguments des deux réputés démographes français Sauvy et Bourgeois-Pichat. Le premier affirme que le surcroît de charge du vieillissement affecte le régime de capitalisation au même titre que celui de répartition ; or, dit avec raison Mathews, il y a entre les deux la même différence qu'entre l'épargne et l'impôt, le deuxième finançant les déboursés courants aux retraités, tandis que le premier, puisqu'il finance les investissements assurant du travail aux générations plus jeunes, rémunère au sens littéral du mot l'épargne passée des retraités d'aujourd'hui, lesquels se paient ainsi les fruits de leur travail antérieur, au même titre qu'un vacancier se paie l'hôtel avec l'épargne des douze derniers mois. Bourgeois-Pichat, de son côté, veut démontrer l'inviabilité d'un régime universel de capitalisation, puisque la masse des capitaux atteindrait dix fois la masse salariale annuelle. Il choisit malheureusement ses paramètres *ad hoc*, notamment une pension égale à 100 % du salaire et réclamant donc une cotisation de 28 %, sur base de la seule espérance de survie, plus longue, des femmes. Or, une pension de 70 % du revenu brut des adultes assurerait le même pouvoir d'achat et réduirait de moitié la cotisation, à 14 %, dont 7 % à charge des salariés. Mathews conclut que la thèse de Bourgeois-Pichat respire l'idéologie sociale-démocrate, plus favorable à un régime de responsabilité collective que privée, parce que le régime de répartition paraît plus affecté par une dénatalité qui gêne les Français.

L'idéologie latente fausse effectivement l'analyse. Nous venons de voir que Mathews justifie le régime de capitalisation au nom de la rémunération d'un acte d'épargne passé ayant permis des investissements créateurs d'emplois pour les générations ultérieures ; n'est-ce pas là une forme de solidarité objective entre générations ? Or, c'est au nom de cette même solidarité que Ruth ROSE-LIZÉE justifie le régime de répartition (*Sociologie et sociétés*, XVI, 2, 1984, p. 57). Il faut rappeler que la séparation entre répartition et capitalisation ne recouvre pas celle qui sépare régimes public et privé. Techniquement, une caisse privée de pension d'une grande compagnie pourrait fonctionner par répartition, moyennant certains ajustements, et certains régimes publics ne sont pas de pure et exclusive répartition. D'ailleurs, répartition et capitalisation exigent toutes deux des versements de cotisations ; et, dans la mesure où ces cotisations n'auraient pas alimenté suffisamment la caisse, l'État devrait recourir à un troisième système, celui du transfert pur et simple, pour assurer aux

personnes âgées un revenu garanti décent. Dès lors, Mathews le souligne à juste titre, quelle que soit la formule choisie, la sécurité du revenu des vieux jours ne peut être pleinement garantie *a priori, ex ante*, mais dépend des performances économiques à venir. On comprend donc l'importance d'une étude approfondie et aussi objective que possible des interactions à long terme entre l'économie et le vieillissement, entre économie et diminution du volume de la population. À quelques exceptions près, les économistes nord-américains commencent seulement à découvrir le problème, mais ils se contentent de limiter leur perspective démographique au *zero population growth*; pudeur idéologique? À moins que seuls les événements d'un continent américain, à immigration nette, méritent d'alimenter leurs modèles théoriques.

Un troisième point fort du livre sous revue concerne l'avenir démolinguistique du Québec. Ici, tout comme pour les deux points précédents, l'auteur met franchement cartes sur table dans un langage assaisonné de quelques formules-choc, quitte à secouer les positions adverses. Puisque, de 1976 à 1981, 88 % d'une émigration nette de 141 700 sont des personnes ayant l'anglais comme langue d'usage, le pouvoir d'attraction accru de l'anglais, que Charles Castonguay prétend déceler en termes de transferts linguistiques, n'est plus qu'un pétard mouillé, puisque le volume de la communauté anglophone est en déclin. Ce déclin poussera le Parti libéral du Québec à être aussi nationaliste que le Parti québécois: « la loi 101 n'a plus d'adversaire politique important » (p. 85), d'autant moins que « par rapport à ce que permet la [nouvelle] constitution canadienne, la loi 101 est une loi modérée » (p. 88). L'analyse transversale des transferts linguistiques est trompeuse, puisque les effets de la Loi 101 ne concernent que les jeunes générations, dont beaucoup de membres estiment que le coût de l'émigration est moindre que celui d'une assimilation au groupe français, minoritaire à l'échelle du pays et du continent.

Dès lors, quant au destin du Canada, « l'histoire suit son cours, la réalité territoriale indiscutable des deux nations relèvera bientôt de la banalité, et à l'intérieur des provinces les querelles linguistiques s'éteindront faute de joueurs » (p. 93). Le jeu se déplacera cependant, car le Québec, malgré le poids accru de ses francophones, verra sa population diminuer vers l'an 2010, alors que la population du reste du Canada continuera de croître; dès lors, relativement affaibli, ne pourra-t-il ni s'opposer à la contestation du bilinguisme fédéral ni obtenir l'aide d'Ottawa pour une politique nataliste dont les autres provinces n'auront pas besoin. Mathews transpose ce contraste pessimiste à l'échelle géopolitique opposant une Europe, même politiquement unie, au « Sud » et notamment au Maghreb et à la Turquie, et menaçant de désuétude la doctrine Monroe des États-Unis, dont les jeunes de moins de quinze ans sont déjà rattrapés en nombre par ceux du géant brésilien.

On peut diverger d'opinion avec l'auteur sur des aspects de l'un ou l'autre des trois points principaux de son livre; encore faudrait-il démontrer la fausseté, l'inexactitude ou la gratuité des aspects en question, et ce ne sera pas chose très aisée. On ne pourra en tout cas pas lui dénier la franchise de son langage, qui, de l'analyse, débouche sur un plaidoyer pour une politique nataliste. Mathews dénonce la complicité des silences officiels devant la dénatalité, notamment dans le Livre vert du gouvernement fédéral et dans le Rapport de la Commission MacDonald, qui s'inquiète du manque de place où installer d'ici la fin du siècle quatre millions de Canadiens supplémentaires. Il constate que sont bien mal choisis les exemples avancés à l'appui de l'inefficacité des politiques natalistes, et mésinterprétées les récentes enquêtes d'opinion. Une politique nataliste doit viser d'urgence à sauver la famille de trois enfants, menacée d'une « disparition qui rendrait vain tout espoir de redressement démographique » (p. 190). À la revalorisation des allocations familiales à partir du troisième enfant s'ajouterait un régime universel d'assurance-maternité avec congé de vingt semaines à plein salaire, et l'extension des garderies, pour un coût qui, en cas seulement de réussite, ne dépasserait pas 5 % du montant actuel des impôts et taxes. « L'Occident est à la veille de découvrir que l'avenir a un prix » (p. 191), tandis que, ici, « à cause du manque d'horizon qui accompagne tout déclin démographique », et sans le coussin de sécurité d'un gros volume de

population, « vingt-cinq ans après le début de la Révolution tranquille, les Québécois sont de nouveau confrontés au problème existentiel de leur place sur la mappemonde » (p. 194).

C'est ce défi particulier au Québec qui justifie une politique nataliste qui, seule, peut lever les contraintes économiques qui ont freiné la natalité, bien plus que les soi-disant changements de mentalité invoqués par le Rapport du ministre Laurin, auxquels ne croit pas Mathews et qui, s'ils étaient réels, condamneraient d'ailleurs dans l'œuf toute politique nataliste. Je ne le suivrai pas ici : comment donner le premier rôle aux contraintes économiques alors que la plongée de la fécondité a coïncidé avec les années de la plus haute prospérité ? Les opinions favorables à l'enfant, émises par les femmes interrogées, ne sont en rien garantes des comportements réels. Les mentalités ont dès lors bel et bien évolué à un rythme qui se reflète dans celui de la chute de la fécondité. Mathews oublierait-il qu'il reprochait à Easterlin de n'avoir pas perçu l'évidente révolution des comportements reproducteurs ? Voici alors la question : une politique nataliste engendrerait-elle par miracle un redressement des mentalités en faveur d'un regain du goût du risque d'avoir trois enfants ? Met-on le vin nouveau dans de vieilles outres ? Normalement non, mais à défaut d'outres nouvelles, mieux vaut, là aussi, risquer. Risquez en tout cas de lire et méditer « le choc démographique » ; ce n'est pas un risque de mort, mais de vie.

André LUX

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Richard Y. BOURHIS (éd.), *Conflict and Language Planning in Québec*, Clevedon, Multilingual Matters, 1984, xvi+304p.

Rédigé en anglais et édité de surcroît en Angleterre, cet ouvrage collectif et multidisciplinaire sur les conflits, la politique et l'aménagement linguistiques au Québec a, dès l'abord, de quoi piquer la curiosité du lecteur intéressé par ces questions. S'adressant à un public international, les dix études ici réunies, et qui forment autant de chapitres du livre, veulent, comme le dit expressément la préface, présenter une image cohérente des efforts pour faire du français la seule langue officielle de la société québécoise de par l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française. Il s'agit, essentiellement, d'expliquer le pourquoi de la Loi 101, perçue de manière opposée par les francophones et les anglophones, et de tenter d'en évaluer les implications linguistiques, sociales et économiques. S'il est vrai en effet, comme le souligne William F. Mackey dans l'avant-propos, qu'aucun pays n'a investi davantage dans la politique linguistique que le Canada, et particulièrement le Québec, l'expérience québécoise en ce domaine est susceptible d'intéresser d'autres pays.

Nous sommes donc successivement conviés : à une présentation des principaux types de planification linguistique qui ont cours à l'échelle de la planète et des étapes essentielles de cette activité, en référence plus spécifique, cette fois, au contexte québécois (Richard Y. Bourhis) ; à un survol historique de l'aménagement linguistique au Québec et à une supputation de son avenir (Alison d'Anglejan) ; à une analyse de ses causes et de ses effets aussi bien sur le statut du français que sur l'économie (Pierre-Étienne Laporte) ; à un examen de diverses facettes de la francisation de la terminologie, partie intégrante et importante de la francisation des entreprises (Denise Daoust) ; à une étude de la façon dont la grande entreprise a répondu aux impératifs de la francisation (Roger Miller) ; à une appréciation du poids des classes sociales dans l'élaboration de la Loi 101 (William D. Coleman) ; à une évaluation de l'impact possible de cette dernière sur les relations intergroupes